

CORRIGE DES SUJETS DE DROIT AU BTS

CORRIGE DROIT 2013

DROIT CIVIL

- 1- Un sujet de droit est une personne juridique. C'est-à-dire un être titulaire des droits et des obligations et pouvant donc jouer un rôle dans la vie juridique.
- 2- Sur le plan juridique, l'embryon humain ou fœtus, ou enfant conçu est considéré comme né toutes les fois que cela lui apporte un avantage conformément à l'adage latin «Infans conceptus po noto hubetur quoties de commodis aus agitur ».

Par conséquent, l'embryon humain peut rentrer dans la succession de son défunt père mais à condition qu'il naisse avant et qu'il soit viable. Dans le cas contraire s'il est mort-né, il n'aura droit à rien dans la succession de son défunt géniteur.

- 3- Aux termes de l'article 11 08 du Code civil, les conditions de formation d'un contrat sont :
 - La capacité de contracter
 - Le consentement libre et éclairé
 - Un objet certain
 - Une cause licite.

DROIT COMMERCIAL

- WW.Orniformati 1- Aux termes de l'article 44 de l'acte uniforme révisé portant droit commercial général «toute personne physique dont l'immatriculation est requise par la loi doit, dans le premier mois de l'exercice de son activité, demander au greffe de la juridiction compétente (TPI) [...] Dans le ressort dans lequel son activité se déroule, son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier. »
- 2- Sans préjudice d'autres sanctions (civiles, pénales) les actes de commerce accompli par un interdit sont inopposables aux tiers de bonne foi.
 - Toutefois, ces actes de commerce sont opposables ou s'imposent à l'interdit (celui qui a violé l'interdiction d'exercer l'activité commerciale).

DROIT DU TRAVAIL

www.orniformation.com



- 1- Aux termes du code du travail, plusieurs obligations incombent à l'employeur dans l'exécution du contrat de travail.
 - L'obligation de payer le salaire convenu;
 - L'obligation de respecter le temps de travail ;
 - L'obligation de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité au travail ;
 - L'obligation d'immatriculer le personnel à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).
- 2- Le contrat de travail est caractérisé fondamentalement par le lien de subordination du salarié à l'employeur dans l'exécution du contrat.
 - Le contrat d'entreprise quant à lui est caractérisé par l'indépendance des prestataires dans l'exécution du travail qui profite au maître d'ouvrage.

DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES

- 1- Les copropriétaires des parts sociales sont titulaires des mêmes droits sur les parts sociales faisant l'objet de copropriété.
- 2- Par conséquent, au cours des assemblées générales, ils pourront soient désignés l'un d'entre eux pour les représenter, soit être tout présent mais disposeront seulement du nombre de vos correspondants à leurs parts sociales.
- 3- Le conseil d'administration de la société anonyme est composé selon l'article 416 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales, de trois(03) au moins et de douze(12) au plus choisi pour les deux tiers (2/3) au moins parmi les actionnaires.